

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 22 avril 2024

Affaires générales

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

**Affaires générales - PFAS - Demande d'informations et de bonnes pratiques - Proposition complémentaire à l'ordre du jour à la demande de Messieurs Eric EVRARD, conseiller communal du groupe NENA, et Claude SNAPS, conseiller communal du groupe Intérêts communaux (Art. 13 du R.O.I. du Conseil communal et Art. L1122-24 du CDLD).**

Lorsqu'il y a une contamination de l'eau potable par les PFAS ou d'autres polluants, les autorités publiques doivent prendre des mesures immédiates pour protéger la santé et résoudre le problème à la base,

Suite aux révélations dans le documentaire de la RTBF sur la situation inquiétante sur la commune de Beauvechain diffusé ce 17 avril 2024 faisant suite d'un reportage inquiétant de novembre 2023,

Vu que des tests contradictoires ont été menés par la RTBF, et montre l'importance des problèmes sur notre commune.

Vu les nombreuses questions qui se posent et la manière très différente d'aborder la question des PFAS et en l'absence de garantie sur le niveau toxicologique des PFAS.

Vu que le Conseil Supérieur de la Santé recommande que le seuil de PFAS soit inférieur à 4 ng. (Ces chiffres semblent faire l'unanimité dans les secteurs de la santé, même aux États-Unis),  
<https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/wallonie/le-conseil-superieur-de-la-sante-s-est-penche-sur-les-pfas/10532761.html>

Vu que sur notre commune les résultats dépassent de loin le seuil de 4 ng/l.,

Vu que la SWDE ne publie plus de chiffres depuis le mois de décembre 2023.

**Ne pensez-vous pas que nous devons réaliser une contre-étude pour valider les chiffres de la SWDE ?**

Dans cette période suspecte, nous souhaitons que la commune informe la population concernant les bonnes pratiques et adopte le principe de précaution, **nous demandons aux pouvoirs communaux de réaliser 12 actions urgentes ci-dessous :**

1. Faire installer des filtres sur les stations de distribution (cfr : Chièvres, Braine-le-Comte...).
2. Organiser rapidement une réunion d'information pour les citoyens avec des acteurs contradictoires.
3. Réaliser sans délai une contre-analyse.
4. Cartographie des sites qui génèrent la pollution présente ou passée.
5. Vérifier l'évolution de la contamination plus régulièrement.
6. Informer de manière transparente et régulière les habitants de la commune.
7. Informer des gestes et bonnes pratiques en appliquant le principe de précaution.
8. Prévenir particulièrement les familles avec des jeunes enfants et des personnes fragiles.
9. Mettre des solutions individuelles à disposition des personnes les plus démunies. Sans oublier nos aînés qui doivent avoir une attention particulière et recevoir une information qui ne prête pas à confusion et vérifier qu'ils adoptent les bons gestes.
10. Réaliser une étude au niveau des citoyens pour voir si la pollution est déjà présente au niveau du corps humain.
11. Interpeller les intercommunales de distribution pour obtenir un dédommagement vu les coûts supportés pour adapter et installer une filtration (ou l'achat d'eau en bouteille là où la solution est impossible dans de courts délais...).

12. Lancer un plan stratégique pour une réduction des produits chimiques dans notre eau potable et l'environnement.

En plus de ces 12 actions urgentes, nous demandons que le pouvoir public adopte 9 principes généraux **9 principes pour les pouvoirs publics.**

1. Communication avec la population : Il est crucial d'informer la population locale de la contamination de l'eau potable, des risques pour la santé associés et des mesures prises pour résoudre le problème. Une communication transparente contribue à établir la confiance et à réduire l'anxiété.
2. Interruption de l'exposition : Les autorités publiques devraient prendre des mesures immédiates pour arrêter l'exposition à l'eau contaminée. Cela peut impliquer la fermeture des puits contaminés, la fourniture d'eau potable alternative ou d'autres solutions temporaires.
3. Identification et évaluation de la source : Il est essentiel d'identifier la source de la contamination. Cela peut inclure des enquêtes sur les sites économiques, les décharges, ou d'autres sources potentielles.
4. Élimination ou décontamination : Les autorités devraient mettre en oeuvre des stratégies pour éliminer ou décontaminer les sources de pollution.
5. Investigations plus approfondies : Des études approfondies peuvent être nécessaires pour comprendre l'étendue de la contamination, identifier d'autres sources potentielles et évaluer les mesures de remédiation à long terme.
6. Évaluation des risques pour la santé : Les autorités sanitaires devraient évaluer les risques pour la santé associés à l'exposition aux pollutions. Cela peut nécessiter des analyses approfondies des niveaux de contamination.
7. Mise en oeuvre de normes et réglementations : Si ces normes ne sont pas déjà en place, les pouvoirs publics peuvent mettre en oeuvre des normes établissant des limites basses acceptables et des protocoles de surveillance tant que le niveau toxicologique n'est pas établi avec certitude.
8. Coordination entre les niveaux de gouvernement : La résolution de problèmes de contamination de l'eau potable nécessite souvent une coordination entre les autorités locales, régionales, nationales et européennes.
9. Suivi à long terme : Mise en place d'un suivi à long terme pour s'assurer que les mesures prises sont efficaces et que la contamination est maintenue à des niveaux sûrs.(moins de 4 ng par litre).

Sur proposition d'IC-NENA,

DECIDE :

- Article 1. de réaliser une contre-étude,  
Article 2. adopter les 9 principes  
Article 3. mettre en place les 12 actions urgentes  
Article 4. Le Conseil charge le Collège de mettre cette politique en place sans délai  
Article 5. Nous souhaitons avoir un premier retour d'information complet sur la situation au prochain conseil communal.  
Article 6. Un conseil peut toujours être convoqué en urgence pour faire avancer les choses et permettre d'apporter à la population des réponses qualitatives et surtout retrouver une eau potable dans les meilleurs délais.